

Questionnaire du module ad hoc sur la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale

Rappel : dans chaque ménage sera tirée au sort **une seule personne** (dite individu **kish**) parmi celles de 15 à 64 ans du ménage. Cette personne sera **la seule** à répondre au module. Lorsqu'il n'y a personne qui ait entre 15 et 64 ans, le module complémentaire n'est pas passé.

En pratique, c'est l'individu entre 15 et 64 ans le premier à fêter son anniversaire après le dernier jour de la semaine de référence qui est tiré au sort.

Une phrase d'introduction figure au début du module, servant de transition avec le questionnaire de l'enquête Emploi :

Nous allons aborder des questions sur la manière dont vous arrivez à concilier votre vie familiale et votre vie professionnelle.

Ou, pour les personnes sans enfant : Je vais maintenant vous poser quelques questions sur les personnes dont vous vous occupez.

Partie A : Services de garde ou de soins utilisés, conséquences sur l'activité

La partie A est composée de deux sous-parties, Aa et Ab.

Aa est posée lorsqu'il y a au moins un enfant de 14 ans ou moins de la personne et/ou de son conjoint dans le ménage. L'interrogation porte successivement sur chaque enfant de 14 ans ou moins (du plus jeune au plus vieux). Le questionnement est légèrement plus détaillé pour le plus jeune enfant que pour les autres enfants de la personne interrogée ou de son conjoint.

S'il n'y a pas d'enfant de 14 ans ou moins vivant dans le ménage, on va directement au début de la sous-partie Ab. Ab est posée à tout le monde, même si certaines questions font l'objet de filtres. Elle étudie la prise en charge d'autres enfants ne vivant pas dans le ménage et de personnes dépendantes (dans le ménage ou non). Puis elle étudie l'éventuel impact du manque de services de garde sur l'activité.

Remarque : les enfants sur lesquels l'interrogation porte vivent dans le ménage (au même sens que celui du THL).

Filtre Aa :

si $EM14 > 0$ [au moins un enfant de 14 ans ou moins de M. ou de son conjoint vivant dans le ménage].
Sinon, aller en Ab1 (page).

A.a Garde des enfants de 14 ans ou moins habitant dans le ménage

(si plusieurs enfants de 14 ans ou moins : $EM14 > 1$) Parlons d'abord de la prise en charge des enfants, de leur emploi du temps et des personnes qui les surveillent. Commençons par *Prénom du plus jeune enfant*.

(si un seul enfant : $EM14 = 1$) Nous allons parler d'abord de la prise en charge et de l'emploi du temps de *Prénom*, ainsi que des personnes qui le/la surveillent.

C'est à partir de là (après cette phrase d'introduction) que commence le « bloc enfant » : Ce bloc sera donc posé au sujet de tous les enfants de 14 ans ou moins de kish et/ou de son conjoint, en commençant par le plus jeune. Seul le plus jeune enfant a des variantes dans les questions à certains moments (questionnaire un peu plus détaillé). Les autres ont un traitement identique entre eux.

Pour les enfants à partir du 2^{ème}, il y a une phrase de transition :

A partir de maintenant, je vais vous poser des questions sur *Prénom*.

Les deux premières questions visent à savoir si l'enfant vit autre part que dans le logement, par exemple chez son autre parent (si les parents sont séparés).

[A_AUTLIEU]

Aa0A **Prénom** vit-il/elle aussi ailleurs qu'ici ?

- 1. Oui, chez son père
- 2. Oui, chez sa mère
- 3. Oui, ailleurs
- 4. Non → **filtre A_JUMEAU**

[A_AUTLIEUT]

Aa0B Combien de temps y vit-il/elle en moyenne sur une période de deux semaines (en dehors des vacances) ?

- 1. Plus de la moitié du temps
- 2. Environ la moitié du temps
- 3. Moins de la moitié du temps
- 4. Très rarement

La question suivante est posée lorsqu'il y a des jumeaux dans le ménage, et qu'on a déjà posé les questions sur le 1^{er} jumeau. Dans ce cas, on pose la question A_Jumeau pour savoir si l'emploi du temps du 2nd jumeau est comparable : si oui, on ne posera pas de question supplémentaire sur cet enfant ; si non, on décrira l'emploi du temps de cet enfant.

Filtre A_JUMEAU :

Pour le plus jeune enfant → filtre A_SCOENF.

Sinon :

Si l'interrogation porte sur le jumeau de l'enfant précédent → A_JUMEAU.

Sinon, filtre A_SCOENF.

[A_JUMEAU]

Aa0 Est-ce que l'emploi du temps de **Prénom** du second jumeau est le même ou très proche de celui de **Prénom** du premier jumeau ?

- 1. Oui → **fin de l'interrogation sur cet enfant. Passer à l'interrogation sur l'enfant suivant ou, à défaut, aller en Ab1.**
- 2. Non

Les questions suivantes abordent la scolarisation puis le temps périscolaire (si l'enfant est scolarisé).

Filtre A_SCOENF :

Si l'enfant a deux ans ou plus, A_SCOENF.

Sinon, filtre A_ETUD (Aa11).

Ce filtre revient à ne poser la question de la scolarisation que pour les enfants d'au moins 2 ans (pour des enfants plus jeunes, la question n'est pas pertinente).

La question à venir concerne donc la scolarisation, ou plus précisément le fait que l'enfant **va** ou non à l'école. Cette question est également posée pour les enfants au-delà de 6 ans (âge où la scolarisation devient obligatoire) : en effet, certains élèves peuvent suivre une scolarisation à domicile, et donc être scolarisés sans pour autant « aller » à l'école. Selon que l'enfant va ou non à l'école, les conséquences sont différentes pour l'organisation de la garde ou de la surveillance des enfants.

[A_SCOENF]*

Aa1 Est-ce que **Prénom** va à l'école ?

Il s'agit de la situation en général, pas d'un jour ou d'une semaine en particulier.

Dans « école », on comprend aussi toutes les écoles adaptées et les instituts spécialisés.

- 1. Oui
- 2. Non → **filtre A_ETUD 1 (Aa14).**

Si l'enquête répond spontanément non, bien préciser qu'on veut savoir s'il va à l'école en général, et non pas aujourd'hui ou cette semaine précisément.

[A_TPSECOL]*

Aa2 Il/Elle va à l'école :

- 1. Toute la journée
- 2. La moitié du temps seulement (le matin ou l'après-midi)

Parmi les enfants qui vont à l'école, on cherche à distinguer ceux qui vont à l'école « à temps plein » de ceux qui n'y vont que la moitié du temps (situation qui se rencontre essentiellement dans des écoles maternelles ou

primaires). En effet, les besoins de services de garde ou la disponibilité nécessaire pour les parents dépendent directement du temps passé à l'école.

[A_TYPECOL]*

Aa3 Dans quel type d'établissement est-il/elle ? S'agit-il :

Instruction : les instituts spécialisés rentrent typiquement dans la modalité 5.

- 1. (moins de 7 ans) D'une école maternelle → A_DEJACC
- 2. (de 5 à 12 ans) D'une école primaire
- 3. (plus de 9 ans) D'un collège
- 4. (plus de 12 ans) D'un lycée
- 5. D'un autre type d'établissement

La modalité 2 (école primaire) correspond en toute rigueur, selon l'appellation officielle, à l'école élémentaire. Cependant, il a été choisi de laisser « école primaire » car cette dénomination est couramment utilisée.

Dans la modalité 5 (autre type d'établissement), on inclut les cas des écoles adaptées et des instituts spécialisés (comme ceux accueillant des enfants handicapés moteurs ou ayant des problèmes psychiques, ou les centres accueillant des adolescents présentant des troubles du comportement, etc.). En particulier, les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP) ou les instituts médico-éducatifs (IME) rentrent dans cette modalité 5.

Cette question permet d'une part de distinguer les écoles maternelles où les enfants ne sont pas obligés d'être scolarisés, des autres établissements scolaires, et, d'autre part, de prendre en compte les différences d'organisation existant selon le degré de l'établissement. En effet, un enfant à l'école primaire ne dispose généralement pas des mêmes libertés que celui accueilli au collège ; en outre, en primaire, il existe des services de pré-étude ou d'étude, etc., qui sont moins fréquents au collège. Ces différents éléments ont un impact sur l'organisation familiale et donc la facilité de conciliation pour les parents.

La question suivante permet de distinguer les élèves internes. Dans le cas des élèves internes, on ne posera pas les questions relatives à l'organisation au quotidien.

[A_INTERN]*

Aa4 Et est-ce qu'il/elle est interne ?

Si « interne » n'est pas compris, vous pouvez proposer « pensionnaire ».

- 1. Oui → **fin de l'interrogation sur cet enfant. Passer à l'interrogation sur l'enfant suivant ou, à défaut, aller en Ab1.**
- 2. Non

Les questions Aa5 à Aa13 ne concernent que les élèves scolarisés et qui ne sont pas internes.

La question suivante porte sur le déjeuner pendant une semaine habituelle d'école. Elle est dans le prolongement de celle sur l'internat. Elle vise à cerner les contraintes lors de la plage horaire de ce repas et l'organisation qui a été choisie par les parents pour cette période.

[A_DEJACC]* DK⁴

Aa5 La semaine, Prénom prend son repas de midi le plus souvent :

On parle des jours de semaine (donc hors week-end).

si le lieu change d'une semaine sur l'autre, demander ce qui s'est passé la dernière semaine d'école.

Réponses multiples autorisées seulement si l'enquêté ne peut pas départager plusieurs modalités.

- 1. A la cantine de l'école ou de la structure où il est accueilli
- 2. Chez vous, seul ou avec quelqu'un du ménage
- 3. Chez vous, avec une personne payée pour se charger de lui/d'elle
- 4. (si les deux parents ne vivent pas dans le ménage) Chez son autre parent
- 5. Chez sa grand-mère et/ou son grand-père
- 6. Chez une personne rémunérée pour se charger de lui/d'elle
- 7. Dans un autre lieu avec quelqu'un de la famille ou avec des amis

Si la personne ne peut se décider parce que cela change d'une semaine sur l'autre, il faut lui demander ce qu'il s'est passé la semaine précédente, si cette semaine n'était pas exceptionnelle.

Les questions Aa6 à Aa11 concernent le déroulement d'un jeudi en période scolaire.

⁴ La mention « DK » après le nom d'une question signifie que la réponse « Ne sait pas » est autorisée pour cette question.

Le but poursuivi dans ces questions est de décrire une journée type, afin de cerner l'organisation familiale autour de la journée scolaire ordinaire d'un enfant, et notamment l'usage des services périscolaires (comme l'étude). On a choisi la journée du jeudi car c'est la plus représentative en moyenne⁵ (le lundi peut être particulier car c'est le lendemain du week-end ; le mardi et le vendredi sont juste avant le mercredi ou le week-end et peuvent donc être spécifiques ; quant au mercredi, c'est une journée où nombre d'enfants ne vont pas à l'école, ou à tout le moins pas toute la journée).

Pour toutes les questions pour le jeudi, il faut décrire la situation habituelle le jeudi en période scolaire. Si l'enquête ne parvient à décrire une situation habituelle, il faut lui demander ce qu'il s'est passé le dernier jeudi d'école.

[INTRO2]

Maintenant, nous allons parler de ce qu'il se passe **d'habitude le jeudi** en période scolaire.

Le jeudi est une journée de la semaine assez représentative de ce qu'il se passe d'habitude.

[A_DEPDOM] Heure DK

Aa6 **Le jeudi donc, à quelle heure Prénom part-il/elle de chez vous ?**

Pour aller à l'école ou à la garderie ou chez quelqu'un qui l'amènera à l'école après.

L'heure au quart d'heure suffit.

Attention : pour les heures de l'après-midi, rentrer 19h et non 7h.

__h__

Il s'agit de l'heure pour aller à l'école ou à la garderie ou chez quelqu'un qui l'amènera à l'école après. Le but n'est pas de disposer de l'heure exacte, l'heure arrondie au quart d'heure suffit.

La question à venir vise à cerner les contraintes associées aux trajets pour aller à l'école. Ces contraintes, les parents doivent en tenir compte dans l'organisation au quotidien, pour les enfants comme pour eux-mêmes.

[A_DEPACC] DK

Aa7 **Et qui l'accompagne à l'école ?**

Inutile de lire les modalités.

Choisir l'accompagnateur qui y passe le plus de temps.

Si l'accompagnateur change d'une semaine sur l'autre, demander ce qu'il s'est passé le dernier jeudi d'école.

Réponses multiples autorisées s'il y a plusieurs accompagnateurs en même temps (par exemple les deux parents).

- 1. Vous-même
- 2. (si kish a un conjoint dans le ménage) Votre conjoint
- 3. (si les deux parents de l'enfant ne vivent pas dans le ménage) Son autre parent
- 4. Sa grand-mère et/ou son grand-père
- 5. Une autre personne qui n'est pas payée pour cela (voisins, oncle, tante, etc.)
- 6. Une personne payée pour le/la garder
- 7. Il/elle y va seul(e) ou avec d'autres enfants (copain, frère ou sœur)

Il n'est normalement pas utile de lire les modalités, sauf si vous avez un doute.

Les frères et sœurs, s'ils sont adultes (au sens 15 ans et plus), rentrent dans la modalité 5. S'ils sont jeunes (au sens 14 ans ou moins), ils rentrent dans la modalité 7.

Les **réponses multiples** à cette question doivent être réservées aux **cas où il y a plusieurs accompagnateurs en même temps**.

Ensuite, on cherche à savoir ce que fait l'enfant après la fin des cours. Reste-t-il à l'étude ? Les parents ont-ils organisé une activité particulière pour leur enfant ? Est-il gardé par une personne extérieure au ménage ? Ou l'enfant rentre-t-il directement à la maison ? Voilà ce à quoi on a accès avec cette question.

[A_RETACT] DK

Aa8 **Toujours le jeudi, après la journée de classe, que fait Prénom ?**

Présenter carte-codes n°1.

C'est l'idée générale qui compte. Par exemple, si l'enfant passe à la maison pour prendre des affaires, et qu'il repart très vite pour aller à la piscine, il faut choisir la réponse 3.

- 1. Il/elle reste dans l'enceinte de l'école : à l'étude, à la garderie,...
- 2. Il/elle rentre directement chez vous (seul(e) ou accompagné(e))
- 3. Il/elle a des activités sportives ou culturelles à l'extérieur de l'école
- 4. Il/elle va dans un centre de loisirs ou une garderie (en dehors de l'école)

⁵ Il ne s'agit pas de décrire une journée représentative pour chaque enfant, mais bien d'avoir une journée représentative « en moyenne » pour l'ensemble des enfants.

- 5. Il/elle va chez quelqu'un qui est payé pour le/la garder
- 6. (si les 2 parents de l'enfant ne vivent pas dans le ménage) Il/elle va chez son autre parent
- 7. Il/elle va chez quelqu'un d'autre.
- 8. Il/elle va dans un autre lieu collectif.

[A_RETACTC] Caractère(80)

Aa8B [Si A_RETACT=6]

Veillez préciser cette personne :

[A_RETACTD] Caractère(80)

Aa8C [Si A_RETACT=7]

Veillez préciser ce lieu :

Une carte-codes est prévue pour cette question.

Il s'agit ensuite de savoir à quelle heure l'enfant rentre à la maison, qui le raccompagne jusqu'à chez lui, et enfin avec qui il reste une fois arrivé à la maison le soir. Ces renseignements peuvent permettre de savoir à quelle heure environ les parents se rendent disponibles pour leurs enfants.

[A_RETDOM] Heure DK

Aa9 **Et à quelle heure rentre-t-il/elle chez vous**

(si les deux parents ne vivent pas dans le ménage) **ou chez son autre parent ?**

L'heure au quart d'heure suffit.

Attention : pour les heures de l'après-midi, rentrer 19h et non 7h.

__h__

Le but n'est pas de disposer de l'heure exacte, l'heure arrondie au quart d'heure suffit.

[A_RETACC] DK

Aa10 **Et qui le/la raccompagne à la maison ?**

Ne pas lire les modalités.

Peu importe de quel endroit l'enfant vient.

Choisir l'accompagnateur qui y passe le plus de temps.

Si l'accompagnateur change d'une semaine sur l'autre, demander ce qu'il s'est passé le dernier jeudi d'école.

Réponses multiples autorisées s'il y a plusieurs accompagnateurs en même temps (par exemple les deux parents).

- 1. Vous-même
- 2. (si kish a un conjoint dans le ménage) Votre conjoint
- 3. (si les deux parents ne vivent pas dans le ménage) Son autre parent
- 4. Sa grand-mère et/ou son grand-père
- 5. Une autre personne qui n'est pas payée pour cela (voisins, oncle, tante, etc.)
- 6. Une personne payée pour le/la garder
- 7. Il/elle y revient seul(e) ou avec d'autres enfants (copain, frère ou sœur)

Il n'est normalement pas utile de lire les modalités, sauf si vous avez un doute.

Les frères et sœurs, s'ils sont adultes (au sens 15 ans ou plus), rentrent dans la modalité 5. S'ils sont jeunes (au sens 14 ans ou moins), ils rentrent dans la modalité 7.

Il s'agit du dernier trajet pour revenir à la maison, que ce soit depuis l'école ou depuis un lieu où il est allé après l'école, peu importe.

[A_SRSURV] DK

Aa11 **Et une fois qu'il/elle est arrivé(e) à la maison, avec qui est Prénom ?**

Ne pas lire les modalités.

Plusieurs réponses possibles.

Si la situation change d'une semaine à l'autre et que l'enquêté ne sait pas décrire une situation habituelle, lui demander ce qu'il s'est passé le dernier jeudi d'école.

- 1. Il/elle est seul(e)
- 2. Il/elle est avec vous
- 3. (si kish a un conjoint dans le ménage) Il/elle est avec votre conjoint
- 4. Il/elle est avec une autre personne du ménage
- 5. Il/elle est avec sa grand-mère et/ou son grand-père
- 6. Il/elle est avec une personne rémunérée pour le garder

7. Il/elle est avec quelqu'un d'autre.

[A_SRSURVC] Caractère(60)

Aa11B [Si A_SRSURV=7]

Veuillez préciser qui est cette autre personne :

La question Aa11 permet aussi de comprendre qui est susceptible de s'occuper de l'enfant (par exemple pour ses devoirs) lorsque celui-ci est rentré à la maison.

Suivent, en Aa12 et Aa13, des questions sur la journée du mercredi **en période scolaire**. Une grande partie des enfants n'allant pas à l'école le mercredi, ou pas toute la journée, une organisation spécifique est souvent prévue pour cette journée.

A l'image de la consigne sur les questions portant sur le jeudi, il est demandé de décrire la situation habituelle le mercredi. Si l'enquêté ne parvient pas à décrire cette situation habituelle, il faut lui demander ce qu'il s'est passé le dernier mercredi en période scolaire.

[INTRO3]

Maintenant, nous allons parler de ce qu'il se passe d'habitude pour Prénom le mercredi, toujours en période scolaire.

C'est un jour où beaucoup d'enfants ne vont pas à l'école, ou en tout cas pas toute la journée.

[A_GMERC] DK

Aa12 **Le mercredi matin, le plus souvent, que fait Prénom ?**

Présenter carte-codes n°2.

Plusieurs réponses possibles.

- 1. Il/elle va au centre aéré ou de loisirs
- 2. Il/elle va à l'école, pour ses cours, ou dans une structure collective où il est accueilli (comme (*moins de 3 ans*) la crèche, (*si l'enfant va à l'école maternelle ou à l'école primaire*) la garderie, (*si l'enfant va au collège ou au lycée*) l'étude,...)
- 3. Il/elle a des activités (comme du sport) ou des cours particuliers, que ce soit à l'école ou autre part.
- 4. Il/elle reste avec vous-même
- 5. (*si kish a un conjoint dans le ménage*) Il/elle reste avec votre conjoint
- 6. (*si les deux parents ne vivent pas dans le ménage*) Il/elle reste avec son autre parent
- 7. Il/elle reste avec ses grands-parents
- 8. Il/elle reste avec une autre personne qui n'est pas payée pour le/la garder (voisin, oncle, tante, etc.)
- 9. Il/elle reste avec une personne payée pour le/la garder
- 10. Il/elle reste seul(e) ou avec d'autres enfants (copain, frère ou sœur)
- 11. Autre

Plusieurs réponses sont possibles à cette question (si, par exemple, l'enfant a plusieurs activités dans la même demi-journée).

[A_GMERC] Caractère(60)

Aa12B [Si A_GMERC=11]

Veuillez préciser cette autre occupation :

[A_GMERCA] DK

Aa13 **Et le mercredi après-midi ?**

Présenter carte-codes n°2.

Plusieurs réponses possibles

- 1. Il/elle va au centre aéré ou de loisirs
- 2. Il/elle va à l'école, pour ses cours, ou dans une structure collective où il est accueilli (comme (*moins de 3 ans*) la crèche, (*si l'enfant va à l'école maternelle ou à l'école primaire*) la garderie, (*si l'enfant va au collège ou au lycée*) l'étude,...)
- 3. Il/elle a des activités (comme du sport) ou des cours particuliers, que ce soit à l'école ou autre part.
- 4. Il/elle reste avec vous-même
- 5. (*si kish a un conjoint dans le ménage*) Il/elle reste avec votre conjoint
- 6. (*si les deux parents ne vivent pas dans le ménage*) Il/elle reste avec son autre parent
- 7. Il/elle reste avec ses grands-parents

- 8. Il/elle reste avec une autre personne qui n'est pas payée pour le/la garder (voisin, oncle, tante, etc.)
- 9. Il/elle reste avec une personne payée pour le/la garder
- 10. Il/elle reste seul(e) ou avec d'autres enfants (copain, frère ou sœur)
- 11. Autre

Plusieurs réponses sont possibles à cette question (si, par exemple, l'enfant a plusieurs activités dans la même demi-journée).

[A_GMERCAC] Caractère(60)

Aa13B [Si A_GMERCA=11]

Veillez préciser cette autre occupation :

Les questions Aa14 à Aa21 ne concernent que le plus jeune enfant de la personne interrogée (et/ou de son conjoint) vivant dans le ménage.

Pour les enfants plus âgés :

- si l'enfant a 10 ans ou moins, le questionnement se poursuit en Aa22 ;
- si l'enfant a 11 ans ou plus, le questionnement est terminé sur cet enfant. Il faut passer à l'interrogation sur l'enfant immédiatement plus âgé ou, à défaut, à la question Ab1.

Les questions Aa14 et Aa14(bis) abordent le détail des modes de garde utilisés dans une semaine habituelle (hors vacances scolaires toujours) pour le plus jeune enfant de l'individu tiré au sort (et/ou de son conjoint). Les modes de garde envisagés sont larges : il y a tout à la fois des modes de garde « professionnels » (crèche, assistante maternelle, etc.) que des modes de garde moins formalisés (par exemple les grands-parents). Par ailleurs, une fois que tous les modes de garde ont été recensés (dans la question Aa14), on demande le temps passé par semaine ou par mois dans chaque mode de garde utilisé (Aa14(bis)).

Précisons que, pour les enfants plus âgés, un questionnement sur les modes de garde est aussi prévu. Ce questionnement, plus léger et simplifié, se trouve à la question Aa22.

[INTRO4]

Maintenant, nous allons parler des personnes

(moins de 7 ans) qui gardent

(plus de 8 ans) avec qui reste

Prénom.

Aa14 En dehors de vous

(si kish a un conjoint dans le ménage) et de votre conjoint,

(si les deux parents ne vivent pas dans le ménage) et de son autre parent,

quelles personnes ou structures de la liste suivante gardent ou surveillent **Prénom** pendant une semaine habituelle, y compris le week-end :

Semaine habituelle : hors vacances scolaires et hors évènements exceptionnels (grèves, maladie,...).

Structure ou intervenant	Oui/Non
(si enfant scolarisé) [A_ETUD]* Accueil du matin, pré-étude, garderie, étude du soir (dans l'enceinte scolaire, hors classe)	Oui <input type="checkbox"/> → Non <input type="checkbox"/>
(plus de 2 ans) [A_CLOISIR]* Centre aéré, centre de loisirs du mercredi, du matin ou du soir	Oui <input type="checkbox"/> → Non <input type="checkbox"/>
(si enfant en maternelle ou en primaire, ou pas scolarisé) [A_ASSMAT]* Assistante maternelle ou nourrice à l'extérieur de votre domicile, y compris crèche familiale	Oui <input type="checkbox"/> → Non <input type="checkbox"/>
(si enfant en maternelle ou en primaire, ou pas scolarisé) [A_AUXPAR] Nourrice ou auxiliaire parentale rémunérée venant garder votre enfant chez vous (en particulier, nourrice venant à domicile ou alors garde partagée avec un autre enfant)	Oui <input type="checkbox"/> → Non <input type="checkbox"/>
(si enfant en maternelle ou en primaire, ou pas scolarisé) [A_AIDMEN]* Baby-sitter, jeune fille au pair, travailleur(se) familial(e), aide-ménager(ère)	Oui <input type="checkbox"/> → Non <input type="checkbox"/>

[A_GRDPAR] Grands-parents	Oui <input type="checkbox"/> → Non <input type="checkbox"/>
[A_AUTFAM] Autres personnes de la famille, voisins, amis,...	Oui <input type="checkbox"/> → Non <input type="checkbox"/>
(moins de 6 ans) [A_GARDERIE]* Jardin d'enfants, halte garderie	Oui <input type="checkbox"/> → Non <input type="checkbox"/>
(moins de 3 ans) [A_CRECHE]* Crèche, hors crèche familiale	Oui <input type="checkbox"/> → Non <input type="checkbox"/>

Précisons ce que l'on entend par « **crèche familiale** » (question A_Auxpar). Son fonctionnement est intermédiaire entre celui d'une crèche classique et celui d'une assistante maternelle. L'enfant est accueilli chez une assistante maternelle rémunérée le plus souvent par la mairie. Par ailleurs, il est très souvent demandé que l'assistante maternelle se rende régulièrement (par exemple une fois par semaine) à la crèche municipale. Ce mode de garde reste assez rare aujourd'hui.

Il ne faut pas confondre les crèches familiales avec les **crèches parentales**. Une crèche parentale est une structure associative accueillant des enfants âgés de 2 mois à 6 ans (plus généralement jusqu'à 4 ans). Les parents, membres de l'association, sont les responsables de la crèche en général. Ils s'entourent de professionnels salariés notamment pour l'accueil des enfants (l'équipe pédagogique) et participent souvent eux-mêmes à la surveillance des enfants.

[A_NB..]

Pour tous les modes de garde pour lesquels la réponse a été Oui :

Aa14 (bis) Et combien d'heures environ passe-t-il/elle dans [mode de garde] par semaine, ou éventuellement par mois ?

Préciser le nombre (sous la forme HH.MM), puis **par semaine ou par mois** sur l'écran suivant.

Si les heures sont assez variables d'une semaine sur l'autre, faire autant que possible une moyenne.

Les heures de nuit sont à compter également.

--

[A_NB...U]

Précisez l'unité :

- 1. Par semaine
- 2. Par mois

Avec l'ensemble des informations recueillies dans les questions Aa14 et Aa14(bis), il sera possible de savoir comment les parents organisent la garde ou la surveillance de leurs enfants, et de connaître l'utilisation actuellement faite des différents modes de garde.

Si le plus jeune enfant a 8 ans ou plus, le questionnement à son sujet est terminé. On passe alors à l'interrogation sur l'enfant immédiatement plus âgé ou, à défaut, à la question Ab1.

Pour les enfants de 7 ans ou moins, pour lesquels la question de la garde par des services spécifiques se pose le plus, le questionnement continue et aborde les problèmes de la disponibilité des services de garde, de leur adaptation aux besoins des parents, avant de chercher à connaître le mode de garde que les parents considèrent comme idéal, et un éventuel mode de garde que les parents n'envisagent pas du tout pour les jeunes enfants.

Les questions Aa15 et Aa15(bis) visent à connaître les difficultés ressenties des parents pour organiser la garde de leur plus jeune enfant et, le cas échéant, à obtenir des détails sur le principal problème qu'il ont rencontré.

Si moins de 7 ans, A_DIFORG.

Sinon, filtre A_CRCENT.

[A_DIFORG] DK

Aa15 Pour organiser la garde de Prénom, cela a été :

- 1. Très difficile
- 2. Plutôt difficile
- 3. Plutôt facile → **filtre A_CRCENT**
- 4. Cela n'a pas posé de problème → **filtre A_CRCENT**
- 5. Non concerné (pour les personnes qui sont (ou dont le conjoint est) en congé de maternité / paternité) → **filtre A_CRCENT**

(NSP → **filtre A_CRCENT**)

[A_DIFORGB]

Aa15(bis) Pour quelle raison principale est-ce que cela vous a paru difficile ? Est-ce :

Instruction : Indiquer la raison principale.

- 1. Parce qu'il manquait des places dans le mode de garde que vous souhaitiez
- 2. Pour des raisons financières
- 3. Pour des problèmes d'adaptation d'horaires
- 4. Parce que ce n'est pas facile de trouver quelqu'un en qui vous avez confiance ou une structure de qualité

Les questions Aa16 et Aa16(bis) ne sont posées qu'aux individus salariés. Elles ont pour objectif de faire un état des lieux sur le développement des crèches d'entreprise. Ces organismes se développent progressivement, mais il est intéressant de quantifier le rythme du développement.

Filter A_CRCENT :

*Si kish est salarié et a des enfants de moins de 7 ans dans le ménage, A_CRCENT.
Sinon, A_DIFHOR.*

[A_CRCENT] DK

Aa16 Est-ce qu'il y a des places de crèche sur votre lieu de travail actuel, ou auxquelles il vous serait possible d'accéder par votre employeur ?

- 1. Oui
- 2. Non → **filtre A_DIFHOR**
(NSP → **filtre A_DIFHOR**)

[A_CRCENTB]

Aa16(bis) En avez-vous bénéficié pour votre/l'un de vos enfant (s) ?

- 1. Oui
- 2. Non, vous n'aviez pas cet accès quand vous auriez pu en avoir besoin
- 3. Non, vous n'avez pas utilisé cette possibilité qui vous était offerte

On aborde ensuite dans les questions Aa17 et Aa17(bis) les problèmes de garde sur certaines tranches horaires. Ces questions doivent permettre de repérer les personnes qui ont des demandes horaires spécifiques en raison, par exemple, d'horaires de travail atypiques. Plus généralement, elles montreront si les personnes estiment l'offre de services de garde adaptée ou non à leurs besoins propres.

Filter A_DIFHOR :

*Si le plus jeune enfant a moins de 7 ans, A_DIFHOR.
Sinon fin de l'interrogation sur cet enfant. Passer à l'interrogation sur l'enfant suivant ou, à défaut, aller en Ab1.*

[A_DIFHOR] DK

Aa17 De façon générale, est-ce que les horaires des professionnels qui peuvent garder les enfants vous conviennent ?

Ne pas lire les modalités.

Il s'agit de tous les professionnels de la garde, qu'ils soient utilisés actuellement par le ménage ou non.

Modalité 3 : par exemple lorsque la personne ne connaît pas les modes de garde parce qu'elle n'en a pas besoin ou s'est arrangé autrement, par exemple mère au foyer)

- 1. Oui → **filtre A_GARDID**
- 2. Non
- 3. Non concerné → **filtre A_GARDID**
(NSP → **filtre A_GARDID**)

Les professionnels qui peuvent garder les enfants peuvent être les crèches, les assistantes maternelles, les nourrices, la garderie,... ; ce sont aussi bien ceux qui le font aujourd'hui que ceux qui ne le font pas actuellement.

[A_DIFHORB]

Aa17(bis) Quels changements vous arrangeraient ?

Plusieurs réponses possibles

- 1. Disponibilité le matin, plus tôt.
- 2. Disponibilité plus tard le soir.
- 3. Disponibilité pendant la nuit
- 4. Disponibilité pendant une autre plage horaire

[A_DIFHORB1C] Heure

Aa17(bis)B [Si A_DIFHORB=1]

Veillez préciser l'heure souhaitée le matin :

Si l'enquêté a du mal à donner une heure précise, l'heure au quart d'heure près suffit.

[A_DIFHORB2C] Heure

Aa17(bis)C [Si A_DIFHORB=2]

Veillez préciser l'heure souhaitée le soir :

Si l'enquêté a du mal à donner une heure précise, l'heure au quart d'heure près suffit.

[A_DIFHORB4AC] Heure

Aa17(bis)D [Si A_DIFHORB=4]

Veillez préciser l'heure de début souhaitée :

Si l'enquêté a du mal à donner une heure précise, l'heure au quart d'heure près suffit.

[A_DIFHORB4BC] Heure

Aa17(bis)E [Si A_DIFHORB=4]

Veillez préciser l'heure de fin souhaitée :

Si l'enquêté a du mal à donner une heure précise, l'heure au quart d'heure près suffit.

Si l'enfant a 4 ans ou plus, le questionnement à son sujet est terminé. On passe alors à l'interrogation sur l'enfant immédiatement plus âgé (de 14 ans ou moins) ou, à défaut, à la question Ab1.

Si l'enfant a 3 ans ou moins, l'interrogation porte dans les questions Aa18 et Aa19 sur le mode de garde idéal selon les parents (en dehors des parents), et sur les caractéristiques qui rendent ce mode de garde idéal.

Filtre A_GARDID :

Si le plus jeune enfant a moins de 3 ans, A_GARDID.

Sinon, recommencer le bloc pour l'enfant suivant (s'il y en a), ou passer à la partie Ab.

[A_GARDID] DK

Aa18 **A votre avis, quel serait le mode de garde idéal pour un enfant de l'âge de Prénom?**

Présenter carte-codes n°3.

La crèche parentale rentre dans la modalité 1, la crèche familiale dans la modalité 2, les baby-sitters dans la modalité 3.

- 1. La crèche collective → A_RGARDID
 - 2. L'assistante maternelle → A_RGARDID
 - 3. Une garde à domicile → A_RGARDID
 - 4. Une garde partagée (entre votre domicile et celui d'une autre famille) → A_RGARDID
 - 5. Les parents → A_GARDIDB
 - 6. Les grands-parents ou d'autres membres de la famille → A_RGARDID
 - 7. Autre
 - 8. Aucun → A_GARDEC
- (NSP → A_GARDEC)

[A_GARDIDC] Caractère(60)

Aa18B [Si A_GARDID=7]

Veillez préciser cet autre mode :

----- → A_RGARDID

Attention, il faut veiller à lire la question exactement comme elle est écrite. La formule « pour un enfant comme... » aidera les personnes interrogées à s'abstraire quelque peu de leur situation propre.

Comme il devrait y avoir beaucoup de monde qui répondra « les parents », on pose si nécessaire la question suivante pour savoir quel est le second choix. C'est en effet le mode de garde idéal hors parents que l'on veut connaître.

[A_GARDIDB] DK

Aa18(bis) **Et en dehors des parents ?**

Présenter carte-codes n°3.

La crèche parentale rentre dans la modalité 1, la crèche familiale dans la modalité 2, les baby-sitters dans la modalité 3.

- 1. La crèche collective

- 2. L'assistante maternelle
 - 3. Une garde à domicile
 - 4. Une garde partagée (entre votre domicile et celui d'une autre famille)
 - 6. Les grands-parents ou d'autres membres de la famille
 - 7. Autre.
 - 8. Aucun → A_GARDEC
- (NSP → A_GARDEC)

[A_GARDIDBC] Caractère(60)

Aa18(bis)B [Si A_GARDIDB=7]

Veillez préciser cet autre mode :

[A_RGARDID] Caractère (100)

Aa19 **En quoi ce dernier mode de garde est-il idéal, à votre avis?**

La question porte bien sur le mode de garde idéal en dehors des parents. C'est une question ouverte. On peut imaginer qu'il y aura des raisons financières, d'autres mettant en avant le bien-être ou la socialisation de l'enfant, etc.

Les questions Aa20 et Aa21 visent à connaître ce qui gêne les parents dans tel ou tel mode de garde au point de ne même pas envisager ce mode de garde pour un enfant comme leur plus jeune enfant.

[A_GARDEC] DK

Aa20 **A l'inverse, quel mode de garde écartez-vous par principe pour un enfant de l'âge de Prénom ?**

Présenter carte-codes n°4.

La crèche parentale rentre dans la modalité 1, la crèche familiale dans la modalité 2, les baby-sitters dans la modalité 3.

- 1. La crèche collective
- 2. L'assistante maternelle
- 3. Une garde à domicile
- 4. Une garde partagée (entre votre domicile et celui d'une autre famille)
- 6. Les grands-parents ou d'autres membres de la famille
- 7. Autre.
- 8. Aucun → **fin du bloc pour cet enfant**

(NSP → **fin du bloc pour cet enfant**)

[A_GARDECC] Caractère(60)

Aa20B [Si A_GARDEC=7]

Veillez préciser cet autre mode :

[A_RGARDEC] Caractère (100)

Aa21 **Pourquoi écartez-vous ce mode de garde ?**

→ **fin du bloc pour cet enfant**

L'interrogation sur le plus jeune enfant s'arrête ici. On passe alors au questionnaire sur l'enfant de 14 ans ou moins immédiatement plus âgé ou, à défaut, à la question Ab1.

Les questions Aa22 et Aa22(bis) sont posées pour les enfants autres que le plus jeune et qui sont âgés de 10 ans ou moins. Elles présentent un questionnaire allégé sur les modes de garde utilisés.

L'objectif est de savoir comment les personnes s'organisent lorsqu'elles ont plusieurs enfants, si elles choisissent des modes de garde différents pour leurs enfants ou si elles cherchent au contraire à les regrouper.

Filtre A_MODGARA [ces questions sont posées pour les enfants autres que le plus jeune et de moins de 10 ans]

[INTRO5]

Rapidement, nous allons parler de ceux qui gardent Prénom pendant une semaine habituelle, c'est-à-dire hors vacances scolaires et hors événements exceptionnels (grève, maladie...).

Cette question Aa22 porte sur l'organisation de la garde pendant une semaine habituelle, **en période scolaire, quand l'enfant n'est pas à l'école**. Ce sont les modes de garde utilisés pendant la journée (entre 8 et 20h) que l'on veut connaître.

[A_MODGARA, A_MODGARB, A_MODGARC]

Aa22 Dans la liste suivante, indiquez-moi les personnes ou structures qui gardent habituellement le plus **Prénom** pendant la journée entre 8 et 20h, (si scolarisé) quand il/elle n'est pas à l'école :

Présenter carte-codes n°5.

On souhaite au moins deux réponses. Indiquez le (A_Modgara) premier mode de garde le plus utilisé / (A_Modgarb) le deuxième mode de garde le plus utilisé / (A_Modgarc) le troisième mode de garde le plus utilisé

Si la situation change d'une semaine sur l'autre, demander ce qui s'est passé pendant la dernière semaine (si SCOENF=1) d'école.

- 1. Vous-même
- 2. (si kish a un conjoint dans le ménage) Votre conjoint
- 3. (si les deux parents ne vivent pas dans le ménage) Son autre parent
- 4. (si moins de 3 ans) La crèche, la halte-garderie ou un autre mode de garde collectif
- 5. Une assistante maternelle (à son domicile), y compris crèche familiale
- 6. Une baby-sitter ou une autre personne payée (nourrice) à votre domicile
- 7. Un de ses grands-parents
- 8. Une autre personne de la famille (frère, sœur, oncle...)
- 9. Une autre personne : amis, voisins...
- 10. Aucun (Pour A_MODGARB et C autre) mode de garde

La modalité 6 comprend aussi les gardes partagées entre plusieurs familles (une nourrice qui vient alternativement au domicile de l'une ou l'autre famille).

Attention ! Si l'enfant va à l'école, on parle bien des modes de garde **en dehors de l'école**.

Si la personne ne peut se décider à répondre car le mode de garde change d'une semaine sur l'autre, il faut lui demander ce qui s'est passé pendant la semaine précédente, si cette semaine n'était pas exceptionnelle.

La question Aa22(bis) permet de juger de la fréquence du recours aux modes de garde utilisés pour savoir par exemple si certains modes de garde ne sont pas d'un usage secondaire, alors que d'autres ont plutôt vocation à couvrir les cinq journées de la semaine.

Il est précisé que cette quantification du recours à tel ou tel service de garde n'est pas faite lorsque c'est un parent (ou beau-parent) qui garde l'enfant.

[A_TPSGARA] XX.YY

Si MODGARA ne correspond pas aux parents ou aux beaux-parents

Aa22(bis) Combien d'heures environ passe **Prénom** dans [mode de garde] par semaine?

Ici, on n'autorise que la réponse par semaine.

[A_TPSGARB] XX.YY

Si MODGARB ne correspond pas aux parents ou aux beaux-parents

Aa22(bis) Et combien d'heures environ passe **Prénom** dans [mode de garde] par semaine, ou éventuellement par mois?

[A_TPSGARC] XX.YY

Si MODGARC ne correspond pas aux parents ou aux beaux-parents

Aa22(bis) Et combien d'heures environ passe **Prénom** dans [mode de garde] par semaine, ou éventuellement par mois?

Fin du bloc enfant

A.b Garde d'autres enfants de 14 ans et moins / Prise en charge de personnes dépendantes - Influence sur les choix d'activité

La partie Ab est posée à tout le monde, il n'y a pas de filtre. Elle commence à étudier la garde éventuelle d'autres enfants de 14 ans ou moins que ceux de la personne interrogée (ou de son conjoint) vivant dans le ménage⁶ ainsi que la prise en charge des personnes dépendantes (vivant ou non dans le ménage).

Il s'agit ensuite d'évaluer en quoi le fait de s'occuper d'enfants ou d'autres personnes peut poser des problèmes de conciliation et éventuellement conduire certaines personnes à réduire leur temps de travail ou même à arrêter de travailler (par exemple si l'offre de garde pour les enfants ou de soins pour les personnes adultes dépendantes n'est pas assez développée ou est inadaptée aux besoins).

[INTROAB]

(si au moins un enfant de 14 ans ou moins dans le ménage) Nous allons maintenant parler des autres personnes dont vous pouvez vous occuper.

[A_AUTENF]*

Ab1

(si au moins un enfant de 14 ans ou moins dans le ménage) En dehors de (liste des enfants de moins de 14 ans de kish et/ou de son conjoint), vous occupez-vous régulièrement d'autres enfants de 14 ans ou moins, de votre famille ou de vos amis par exemple, sans être payé pour cela ?

Par « s'occuper de », on entend garder, aider à faire les devoirs, surveiller, accompagner ou conduire quelque part...

Les activités professionnelles ou dans le cadre d'une association ne doivent pas être prises en compte.

Régulièrement signifie que cela doit se faire, sinon toutes les semaines, au moins tous les mois, ou souvent pour les vacances scolaires.

Les enfants placés chez la personne (cas des familles d'accueil) font partie de ces « autres enfants ».

- 1. Oui
- 2. Non → A_AUTDEP

[A_AUTENFID]

Ab2 Et ces autres enfants, ce sont :

Plusieurs réponses possibles

La modalité 2 concerne les enfants du conjoint mais pas de l'enquêté

La modalité 4 comprend entre autres les frères et sœurs de 14 ans ou moins de l'enquêté.

- 1. Votre ou vos enfants qui vivent ailleurs
- 2. (si kish a un conjoint dans le ménage) Des enfants de votre conjoint qui vivent ailleurs
- 3. (si plus de 30 ans) Votre ou vos petits-enfants
- 4. D'autres enfants de votre famille (si kish a un conjoint dans le ménage) ou de celle de votre conjoint
- 5. Des enfants qui ne sont pas de votre famille (si kish a un conjoint dans le ménage) ni de celle de votre conjoint

Dans la modalité 2, on parle des enfants du conjoint mais pas de l'enquêté.

[A_AUTENFT]

Ab3 Combien de temps passez-vous à vous en occuper par semaine ?

Faire le total pour l'ensemble des enfants identifiés à la question précédente.

- 1. Moins de 2 heures par semaine
- 2. De 2 à moins de 5 heures par semaine
- 3. De 5 à moins de 8 heures par semaine
- 4. De 8 à moins de 20 heures par semaine
- 5. 20 heures et plus par semaine
- 6. Autres (si fréquence moins qu'hebdomadaire)

Les questions Ab4 à Ab6 abordent le fait de s'occuper de personnes dépendantes.

[A_AUTDEP]*

⁶ Cela peut concerner les enfants de la personne vivant en dehors du ménage, ou bien des enfants avec un rapport familial plus lointain, ou même sans lien familial (enfants d'amis par exemple).

Ab4 Vous occupez-vous régulièrement d'une personne malade, âgée ou handicapée, qu'elle soit ou non de votre ménage, sans être payé(e) pour cela ?

Les activités professionnelles ou dans le cadre d'une association ne doivent pas être prises en compte.

Les enfants (au sens 14 ans ou moins) handicapés sont considérés d'abord comme des enfants. Ils ne rentrent donc pas dans cette question.

- 1. Oui
- 2. Non → **filtre A_IMPENF 1**

Précisons que par « s'occuper de », on entend des choses éventuellement très différentes : cela peut aller du fait de faire des courses ou de rendre service à des choses plus prenantes.

[A_AUTDEPID]

Ab5 Et de qui s'agit-il ?

Plusieurs réponses possibles.

- 1. Votre père
- 2. Votre mère
- (si kish a un conjoint dans le ménage) 3. Votre conjoint
- (si kish a un conjoint dans le ménage) 4. Le père de votre conjoint
- (si kish a un conjoint dans le ménage) 5. La mère de votre conjoint
- 6. Une autre personne de votre famille (si kish a un conjoint dans le ménage) ou de celle de votre conjoint
- 7. Une personne qui n'est pas de votre famille (si kish a un conjoint dans le ménage) ni de celle de votre conjoint

[A_AUTDEPT]

Ab6 Combien de temps passez-vous à vous en occuper par semaine ?

Faire le total pour l'ensemble des personnes identifiées à la question précédente.

- 1. Moins de 2 heures par semaine
- 2. De 2 à moins de 5 heures par semaine
- 3. De 5 à moins de 8 heures par semaine
- 4. 8 heures et plus par semaine

Filtre A_IMPENF 1 :

Attention : La suite des questions de la partie Ab ne concerne que les personnes ne travaillant pas à temps plein, et qui ont des enfants de 14 ou moins dans le ménage et/ou s'occupent d'autres enfants de 14 ans ou moins (cf. réponse à Ab1) et/ou s'occupent de personnes dépendantes (cf. réponse à Ab4).

Par conséquent :

1/ Pour ceux qui travaillent à temps plein, passer au filtre de la partie B.

2/ Pour ceux qui travaillent à temps partiel, les aides familiaux ne donnant pas de durée du travail, les indépendants indiquant travailler moins de 35h par semaine, les chômeurs et les inactifs :

a) si la personne (ou son conjoint) a des enfants de 14 ans ou moins dans le ménage, et/ou s'occupe d'autres enfants de 14 ans ou moins, et/ou s'occupe de personnes dépendantes, aller au filtre Impenf2.

b) Sinon, passer au filtre de la partie B.

3/ Autres cas : passer au filtre de la partie B.

Dans les questions suivantes, qui sont posées à des personnes qui ne travaillent pas à temps plein, qui doivent s'occuper d'enfants (les leurs ou non) de 14 ans ou moins ou de personnes dépendantes, on cherche à comprendre l'influence du manque de services de garde ou de prise en charge sur la participation au marché du travail.

Filtre IMPENF2 :

Si $EM14 > 0$ ou $A_AUTENF = 1$ (kish s'occupe d'enfants de 14 ans ou moins, que ces enfants soient de lui ou de son conjoint ou d'autres enfants) → A_IMPENF .

Sinon → aller au filtre A_IMPDEP

[A_IMPENF]*

Ab7

(Si $TPP = 2$ [temps partiel]) Vous travaillez à temps partiel. Est-ce que ça s'explique en partie par un manque de services d'accueil des enfants, et/ou par le coût trop élevé des services disponibles ?

(si $TPP = 3$ et ($STC = 3$ ou $AIDREF = 1$) [aides familiaux n'indiquant pas de durée du travail]) Vous m'avez dit que vous aidiez votre conjoint ou un membre de votre famille dans son activité. Est-ce que ce choix de statut s'explique

en partie par un manque de services d'accueil des enfants, et/ou par le coût trop élevé des services disponibles ?

(si $TPP=3$ et $STC=1$ [indépendants n'indiquant pas de durée du travail]) Est-ce que votre choix d'être indépendant dans vos activités professionnelles s'explique en partie par un manque de services d'accueil des enfants, et/ou par le coût trop élevé des services disponibles ?

(Si $ACTOP=2$ [pas actif occupé]) Vous n'avez pas d'emploi, ou vous n'avez pas travaillé depuis plus de trois mois. Est-ce que ça s'explique en partie par un manque de services d'accueil des enfants, et/ou par le coût trop élevé des services disponibles ?

- 1. Oui
- 2. Non → **filtre A_IMPDEP**

Si la personne dit travailler à temps partiel / ne pas travailler à cause d'un manque de service de garde ou du fait de leur coût, on cherche à obtenir maintenant la difficulté principale. Cela permet de cerner les insuffisances de l'offre de services de garde.

[A_IMPENFB]*

Ab8 Plus précisément, votre difficulté est que :

Si la personne ne fait pas confiance aux services disponibles, coder 3.

- 1. Il n'y a pas de service d'accueil des enfants disponible, ou pas aux bonnes heures
- 2. Les services de garde disponibles sont trop coûteux
- 3. Les services de garde disponibles ne sont pas d'assez bonne qualité
- 4. Autre raison liée aux services de garde.

[A_IMPENFBC] Caractère(80)

Ab8B Si A_IMPENF=4

Veillez préciser cette autre raison :

C'est ensuite l'impact éventuel sur l'activité des difficultés rencontrées avec les services de soins des personnes dépendantes que l'on mesure.

Filtre A_IMPDEP :

Si $A_AUTDEP = 1$ [s'occupe de personnes dépendantes] → A_IMPDEP.

Sinon, passer au filtre du module B.

[A_IMPDEP]*

Ab9

(Si $TPP=2$ [temps partiel]) Vous travaillez à temps partiel. Est-ce que ça s'explique en partie par un manque de services de prise en charge des personnes dépendantes, et/ou par le coût trop élevé des services disponibles ?

(si $TPP=3$ et ($STC=3$ ou $AIDREF=1$) [aides familiaux n'indiquant pas de durée du travail]) Vous m'avez dit que vous aidiez votre conjoint ou un membre de votre famille dans son activité. Est-ce que ce choix de statut s'explique en partie par un manque de services de prise en charge des personnes dépendantes, et/ou par le coût trop élevé des services disponibles ?

(si $TPP=3$ et $STC=1$ [indépendants n'indiquant pas de durée du travail]) Est-ce que votre choix d'être indépendant dans vos activités professionnelles s'explique en partie par un manque de services de prise en charge des personnes dépendantes, et/ou par le coût trop élevé des services disponibles ?

(Si $ACTOP=2$ [pas actif occupé]) Vous n'avez pas d'emploi, ou vous n'avez pas travaillé depuis plus de trois mois. Est-ce que ça s'explique en partie par un manque de services de prise en charge des personnes dépendantes, et/ou par le coût trop élevé des services disponibles ?

- 1. Oui
- 2. Non → **passer au filtre du module B**

De même que pour les services de garde, obtenir la difficulté principale permet de cerner les insuffisances de l'offre de services de prise en charge des personnes dépendantes.

[A_IMPDEPB]*

Ab10 Plus précisément, votre difficulté est que :

Si la personne ne fait pas confiance aux services disponibles, coder 3.

- 1. Il n'y a pas de service pour s'occuper ou accueillir des personnes âgées, handicapées, ou présentant des problèmes de santé, ou pas aux bonnes heures
- 2. Les services d'accueil disponibles sont trop coûteux
- 3. Les services d'accueil disponibles ne sont pas d'assez bonne qualité

- 4. Autre raison liée aux services de garde ou de soins.

[A_IMPDEPBC] Caractère(80)

Ab10B [Si A_IMPDEPB=4]

Veillez préciser cette autre raison :

→ **passer au filtre du module B**

Partie B : Organisation du temps de travail et arrangements pour raisons familiales

Filtre B :

**Si kish a un emploi et est salarié ou indépendant, poser la partie B.
Sinon, passer au filtre de la partie C.**

Dans cette partie posée aux personnes ayant un emploi salarié ou travaillant à leur compte, on cherche à appréhender la souplesse et la flexibilité des horaires de travail tant dans un cadre contractuel que dans des cas concrets, ainsi que les difficultés d'organisation dans des situations exceptionnelles ou tout simplement lors des vacances scolaires.

Il est précisé que dans toute cette partie, **pour les personnes qui ont plusieurs emplois, on parle de leur emploi principal.**

[INTRO]

A partir de maintenant, nous allons discuter de votre temps de travail, et en particulier de la façon dont vous pouvez vous organiser dans vos horaires.

La première question, réservée aux seuls salariés, vise à connaître l'organisation théorique et contractuelle des horaires. Elle donne une première approche de la flexibilité des horaires.

Filtre B_FLEXTRAV :

Si salarié, B_FLEXTRAV.

Si indépendant, B_TRAVDOM.

[B_FLEXTRAV]*

B0 Comment sont déterminés vos horaires de travail dans votre emploi principal ?

Présenter la carte-codes n°6.

Modalité 2 : la personne décide elle-même de travailler à partir de telle heure, mais doit quand même faire un nombre d'heures fixe par jour. Ce peut être le cas du travail en équipe lorsque la personne peut adapter ses heures de travail.

On parle de l'organisation pratique du travail, pas de ce qui est dans le règlement ou dans le contrat.

- 1. Vos horaires sont fixés par votre employeur, sans possibilité pour vous de les modifier
- 2. Vous avez un nombre d'heures déterminé à effectuer chaque jour, mais vous pouvez adapter les heures de début et de fin de journée en fonction de vos besoins
- 3. Vous avez un système d'horaires variables (nombre d'heures à effectuer sur la semaine ou sur le mois, mais vous pouvez les répartir comme vous voulez)
- 4. Vos horaires sont tout à fait libres
- 5. Autre situation (dont professeurs et professions de l'enseignement)

Précisons que les personnes qui ont des horaires variables et qui ont des plages obligatoires de présence (par exemple de 9h30 à 11h30 le matin et de 14h à 16h l'après-midi) sont dans la modalité 3.

[B_FLEXTRAVC] Caractère(60)

B0B [Si FLEXTRAV=3]

Veillez préciser comment s'organisent vos horaires :

Pour les professeurs et les professions de l'enseignement, vous pouvez n'inscrire que « professeur », « instituteur », « professeur des écoles »,...

La question suivante porte sur le travail à domicile. Elle est utile pour les formulations des questions à venir, mais aussi et surtout du fait que les contraintes, notamment pour les parents, sont bien différentes suivant qu'ils travaillent à leur domicile ou non.

[B_TRAVDOM]*

B1 Vous arrive-t-il habituellement de travailler à votre domicile ?

- 1. Oui, la moitié de vos heures de travail ou plus
- 2. Oui, moins de la moitié de vos heures de travail
- 3. Rarement ou jamais

La question B2 présente des problèmes concrets que l'on peut rencontrer et doit permettre de mieux comprendre le ressenti des personnes interrogées sur la difficulté à mener de front une vie familiale et une vie professionnelle.

[B_CONCILA] DK

B2 Au cours des trois derniers mois, à quelle fréquence avez-vous vécu les situations suivantes :

(si B_TRAVDOM=1 [kish travaille la plupart du temps à son domicile]) Après le travail, vous vous sentiez trop fatigué(e) pour vous occuper de différentes tâches domestiques

(si B_TRAVDOM=2 ou 3) Vous êtes rentré(e) à la maison trop fatigué(e) pour vous occuper de différentes tâches domestiques

Présenter la carte-codes n°7.

Si la personne a changé de situation récemment, c'est la situation actuelle uniquement qui compte.

1. Oui, plusieurs fois par semaine
2. Oui, plusieurs fois par mois
3. Oui, une ou deux fois par mois
4. Oui, plus rarement
5. Non, jamais.
6. Sans objet : la personne a travaillé moins d'un mois et demi sur les trois derniers mois. → **filtre B_ABSHEURA**

Les tâches domestiques sont toutes les tâches de la maison : faire la vaisselle, le ménage, les courses, la cuisine, s'occuper de la lessive, le bricolage, la gestion du budget.

[B_CONCILB] DK

B2 Au cours des trois derniers mois, à quelle fréquence avez-vous vécu les situations suivantes :

Vous avez eu du mal à assumer vos responsabilités familiales car vous avez passé beaucoup de temps (si kish travaille surtout à domicile) à travailler (sinon) au travail

Présenter la carte-codes n°7.

Si la personne a changé de situation récemment, c'est la situation actuelle uniquement qui compte.

1. Oui, plusieurs fois par semaine
2. Oui, plusieurs fois par mois
3. Oui, une ou deux fois par mois
4. Oui, plus rarement
5. Non, jamais
6. Sans objet (lorsque l'enquêté estime ne pas avoir de responsabilité familiale)

On entend par responsabilités familiales : tout ce qui relève de la famille, qu'il s'agisse de ce qui concerne le conjoint, les enfants ou des ascendants.

[B_CONCILC] DK

B2 Au cours des trois derniers mois, à quelle fréquence avez-vous vécu les situations suivantes :

(si kish travaille surtout à domicile) Vous avez eu du mal à bien travailler à cause de tout ce que vous aviez fait pour la maison

(sinon) Vous êtes arrivé(e) au travail trop fatigué pour bien travailler à cause de tout ce que vous aviez fait à la maison.

Présenter la carte-codes n°7.

Si la personne a changé de situation récemment, c'est la situation actuelle uniquement qui compte.

1. Oui, plusieurs fois par semaine
2. Oui, plusieurs fois par mois
3. Oui, une ou deux fois par mois
4. Oui, plus rarement
5. Non, jamais.

[B_CONCILD] DK

B2 Au cours des trois derniers mois, à quelle fréquence avez-vous vécu les situations suivantes :

Vous avez eu des soucis familiaux qui vous ont empêché de vous concentrer sur votre travail

Présenter la carte-codes n°7.

Si la personne a changé de situation récemment, c'est la situation actuelle uniquement qui compte.

1. Oui, plusieurs fois par semaine
2. Oui, plusieurs fois par mois
3. Oui, une ou deux fois par mois
4. Oui, plus rarement
5. Non, jamais.

Les questions restantes de la partie B ont pour objectif d'observer le mode de résolution des imprévus associés à la vie familiale (maladie d'un enfant, proche en difficulté, démarches pour les personnes qui travaillent) : possibilité d'arriver plus tard ou de partir plus tôt du travail, possibilité de prendre une journée sans avoir recours à des jours de congé. Après avoir abordé des situations hypothétiques, on interroge les personnes sur la réalité éventuelle de telles situations au cours des 12 derniers mois, qu'il s'agisse d'une urgence familiale ou de la prise en charge des enfants pendant les congés de ceux assurant habituellement la garde. Enfin, l'existence de personnes susceptibles de pallier des imprévus est abordée dans la dernière question (B9).

Filter B_ABSHEURA :

*Si B_FLEXTRAV=3 ou 4 [kish a des horaires variables, ou ses horaires de travail sont tout à fait libres],
B_ABSJOUR.
Sinon, B_ABSHEURA.*

[B_ABSHEURA] * DK

B3 Est-ce que vous pouvez commencer votre travail une heure plus tard ou arrêter de travailler une heure plus tôt : Si vous avez un imprévu d'ordre familial (un problème pour un de vos enfants ou pour un membre de votre famille) Peu importe que ce soit prévu ou non dans un règlement, c'est la façon dont ça peut s'arranger en pratique qui est demandée.

1. Oui
 2. Non

[B_ABSHEURB] * DK

B3 Est-ce que vous pouvez commencer votre travail une heure plus tard ou arrêter de travailler une heure plus tôt : Si vous avez besoin de vous absenter pour un rendez-vous ou une démarche qui ne peuvent pas se faire en dehors des horaires de travail (pour vous ou quelqu'un de votre famille) Peu importe que ce soit prévu ou non dans un règlement, c'est la façon dont ça peut s'arranger en pratique qui est demandée.

1. Oui
 2. Non

*Si EM10>0 [au moins un enfant de kish ou de son conjoint de 10 ans ou moins vivant dans le ménage],
B_ABSHEURC.
Sinon, B_ABSJOUR.*

[B_ABSHEURC] * DK

B3 Est-ce que vous pouvez commencer votre travail une heure plus tard ou arrêter de travailler une heure plus tôt : Si vous rencontrez un problème de garde (grève de l'organisme de garde, indisponibilité imprévue de la personne censée garder les enfants) Peu importe que ce soit prévu ou non dans un règlement, c'est la façon dont ça peut s'arranger en pratique qui est demandée.

1. Oui
 2. Non

Les questions B4 et B4(bis), réservées aux seuls salariés, vise à savoir par quel biais la personne interrogée peut théoriquement s'absenter de son travail pendant une journée ou plus pour des raisons familiales. En particulier, il s'agit de voir si les personnes peuvent s'absenter de leur travail sans avoir recours à des jours de congé et, si oui, comment.

Filter B_ABSJOUR :

*Si STC=2 (salarié), B_ABSJOUR1.
Si STC=1 (indépendant), B_ABSURG.*

[B_ABSJOUR1 à 5]* DK)

B4 Si vous deviez vous absenter de votre travail pour des raisons familiales pendant un jour, voire plusieurs jours, comment pourriez-vous faire ?

1. En prenant des congés annuels (hors jours de RTT ou de récupération) Oui/Non
2. En prenant des RTT ou des jours de récupération Oui/Non
3. En prenant un congé sans solde Oui/Non
4. En prenant des congés exceptionnels (naissance, mariage, (si $EM14 > 0$ enfant malade,...)) Oui/Non
5. En vous arrangeant de façon plus informelle avec des collègues ou avec votre responsable, quitte à rattraper le travail prévu avant ou après Oui/Non

Filtre B_ABSJOURBIS :

Si $B_Absjour3=1$ ou $B_Absjour5=1$ alors $B_Absjourbis$.
Sinon, B_ABSURG .

$[B_ABSJOURBIS]^*$

B4(bis) Pour des raisons familiales, vous pourriez donc notamment (prendre un congé sans solde) / (vous arranger avec des personnes de votre entreprise). Est-ce que cela serait limité aux seuls cas d'urgences familiales ?

- 1. Oui
- 2. Non

Les questions B5 et B6 visent à savoir si la personne a dû s'absenter de son travail pour une urgence familiale au cours des 12 derniers mois et, si oui, quel arrangement la personne a trouvé avec son employeur pour s'absenter.

$[B_ABSURG]$

B5 Et au cours des 12 derniers mois, est-ce que vous avez dû (si kish travaille surtout à domicile) arrêter votre travail, (sinon) vous absenter de votre travail, même seulement quelques heures, à cause d'une urgence familiale (maladie, accident d'un proche, etc.) ?

- 1. Oui
- 2. Non

Filtre B_ABSURGB :

Si salarié et s'est arrêté pour une urgence familiale dans les 12 derniers mois, $B_ABSURGB$.
Sinon, filtre B_DIFVAC .

$[B_ABSURGB]$

B6 Et quand vous vous êtes (si kish travaille surtout à domicile) arrêté(e) : (sinon) absenté(e) :

Plusieurs réponses possibles.

- 1. Vous avez pris des congés spéciaux rémunérés (par exemple pour des événements familiaux exceptionnels (si au moins un enfant de moins de 14 ans dans le ménage) ou des congés enfant malade)
- 2. Vous avez pris des congés non rémunérés.
- 3. Vous avez pris des congés annuels, des RTT ou des jours de récupération.
- 4. Vous vous êtes arrangé autrement (arrangement avec un collègue, avec votre responsable, etc.).

Les questions restantes du module B concernent les personnes qui ont au moins un enfant de 10 ans ou moins. S'il n'y a pas d'enfant de moins de 10 ans dans le ménage, on passe au filtre du module C.

Dans les questions B8 et B9, on veut savoir si la personne a eu des difficultés à organiser la garde des enfants pendant les vacances (vacances scolaires ou vacances des personnes assurant habituellement la garde).

Filtre B_DIFVAC :

- Si $EM10 \geq 1$ (au moins un enfant de moins de 10 ans dans le ménage), B_DIFVAC
- Sinon, passer au filtre de la partie C.

$[B_DIFVAC]$

B7 Toujours au cours des douze derniers mois, avez-vous eu du mal à organiser la prise en charge des enfant(s) pendant les vacances scolaires, ou alors lorsque ceux qui gardent habituellement les enfants n'étaient pas disponibles ?

- 1. Oui
- 2. Non

→ $B_PERSCONFA$

[B_IDDIFVAC]

B8 Ces difficultés, c'était :

Plusieurs réponses possibles.

- 1. Pour un (ou plusieurs) enfant(s) non scolarisé(s)
- 2. Pour un (ou plusieurs) enfant(s) allant à l'école

Les questions suivantes considèrent une situation hypothétique où la personne doit rentrer plus tard que d'habitude chez elle le soir. A qui peut-elle alors faire appel pour garder les enfants ? On souhaite obtenir deux réponses (remarque : il y a deux questions afin de savoir dans quel ordre la personne interrogée « classe » les individus pouvant intervenir dans pareille situation).

[B_PERSCONFA]

DK

B9 Supposons que vous deviez rentrer plus tard que d'habitude, sur qui pourriez-vous compter pour vous occuper des enfants :

Présenter carte-codes n°8.

Indiquer la première réponse.

Ne pas citer la modalité 9.

1. (si kish a un conjoint dans le ménage) Votre conjoint(e)
 2. (si PARSEPG=1) Le père ou la mère d'un des enfants, ne vivant pas avec vous
 3. Leur grand-mère, leur grand-père
 4. Une autre personne du ménage ou de la famille (frère ou sœur, oncle, tante,...)
 5. Une personne payée pour les garder
 6. Une garderie, une crèche,...
 7. Quelqu'un d'autre
 8. Il(s)/elle(s) peuvent rester seul(e)(s) → **filtre C**
 9. Personne → **filtre C**
- (NSP → **filtre C**)

[B_PERSCONFB]

DK

B9(bis) Et à qui d'autre pourriez-vous faire appel ?

Présenter carte-codes n°8.

Ne pas citer la modalité 9.

1. (si kish a un conjoint dans le ménage) Votre conjoint(e)
2. (si PARSEPG=1) Le père ou la mère d'un des enfants, ne vivant pas avec vous
3. Leur grand-mère, leur grand-père
4. Une autre personne du ménage ou de la famille (frère ou sœur, oncle, tante,...)
5. Une personne payée pour les garder
6. Une garderie, une crèche,...
7. Quelqu'un d'autre
8. Il(s)/elle(s) peuvent rester seul(e)(s)
9. Personne d'autre

Partie C Interruptions de carrière et congés parentaux

Filtre C :

Si kish et/ou son conjoint a un enfant de 7 ans ou moins vivant dans le ménage.
Sinon, fin du questionnaire.

Cette partie du questionnaire a pour objectif de mieux connaître les modifications de participation au marché du travail après la naissance d'un enfant : prise de congé parental, modifications éventuelles dans le travail après la naissance du dernier enfant, ces modifications allant du décalage des horaires jusqu'au fait de s'arrêter de travailler, en passant par un temps partiel.

Cette partie C n'est posée que si l'individu interrogé (ou son conjoint) a un enfant de 7 ans ou moins dans le ménage. Sinon, le questionnaire est terminé.

Dans la suite, nous allons parler de votre situation à la naissance de *Prénom du plus jeune enfant*, et des éventuelles conséquences qu'a eues l'arrivée de *Prénom du plus jeune enfant* sur votre travail ou vos recherches de travail.

Les questions C0 à C2 servent de filtre pour les suivantes : il s'agit de repérer les personnes qui ont travaillé après la naissance du plus jeune enfant ou ont arrêté de travailler peu de temps avant la naissance, pour lesquelles on peut donc penser que l'arrêt du travail est lié à l'arrivée de l'enfant.

- si SEXE=2 et RABS=3 [femme en congé de maternité] → C_CMATPRE.

-Sinon :

Si OCCREF=2 [kish occupe un emploi régulier pendant la semaine de référence], → filtre BMAT

Si OCCREF=1 [kish n'occupe pas d'emploi régulier la semaine de référence], C_TRAPOST.

[C_CMATPRE]*

C0 Dans la plupart des cas, l'enquêteur doit pouvoir renseigner cette question sans la poser. La question ne doit être posée oralement qu'en cas de doute.

Vous m'avez dit que vous étiez en congé maternité. S'agit-il d'un congé maternité...

- 1. Prénatal → **filtre BMAT**
- 2. Postnatal → **filtre BMAT**

[C_TRAPOST]*

C1 Avez-vous eu un emploi depuis la naissance de *Prénom du plus jeune enfant* ?

Exclure les emplois purement occasionnels.

- 1. Oui → **filtre BMAT**
- 2. Non

[C_TRAPRE]*

C2 Aviez-vous travaillé avant sa naissance ?

Exclure les emplois purement occasionnels.

- 1. Oui
- 2. Non → C_EMPTRAV

[C_ARRDAT]*

C2(bis) Quand vous êtes-vous arrêté de travailler ?

- 1. Moins d'un an avant la naissance de *Prénom du plus jeune enfant* → **filtre BMAT**
- 2. Plus d'un an avant la naissance de *Prénom du plus jeune enfant*

[C_EMPTRAV]

C2(ter) Est-ce que la naissance de *Prénom du plus jeune enfant* vous a empêché de prendre un travail, ou vous a gêné dans vos recherches de travail ?

- 1. Oui → **fin du questionnaire**
- 2. Non → **fin du questionnaire**

Pour les personnes qui n'ont jamais travaillé ou ont arrêté de travailler plus d'un an avant la naissance de leur plus jeune enfant, le questionnaire est terminé. Pour ces personnes en effet, on ne peut pas parler d'interruption de carrière due à la naissance du plus jeune enfant.

Pour les autres personnes, dans la suite, deux types de questionnements sont prévus en parallèle :

- l'un pour les personnes en congé de maternité postnatal (ou les personnes en congé de paternité), dans lequel on tente de savoir les modifications d'activité prévues (**bloc BMAT**) ;
- l'autre pour les autres personnes, dans lequel ce sont les modifications effectives d'activité qui sont étudiées (**bloc BFREQ**).

Filtre BMAT :

Pour les personnes en congé de maternité post-natal (ou les pères en congé de paternité), bloc BMAT.
Sinon, bloc BFREQ.

BLOC BMAT :

Ce bloc de questions est donc réservé aux personnes en congé de maternité post-natal ou aux personnes en congé de paternité.

Tout d'abord, on cherche à savoir si la personne compte prendre un congé parental à temps partiel pour s'occuper du plus jeune enfant. Comme le congé parental n'est pas accessible aux beaux-parents, la question n'est pas posée si la personne interrogée n'est pas parent du plus jeune enfant vivant dans le ménage.

Filtre C_CPPARTP

Si $EM7P > 0$ [kish lui-même a au moins 1 enfant de 7 ans ou moins vivant dans le ménage] : C_CPPARTP.
Sinon, filtre C_REDTRAP.

[C_CPPARTP] DK

C3 Après la naissance ou l'adoption d'un enfant, vous pouvez bénéficier d'un congé parental d'éducation. Ce congé parental vous permet d'interrompre ou de réduire votre activité professionnelle pour élever cet enfant, en dehors du congé de maternité ou du congé de paternité.

Vous-même, avez-vous prévu de prendre un congé parental à temps partiel pour vous occuper de Prénom du plus jeune enfant ?

- 1. Oui
- 2. Non → C_REDTRAP

(NSP → C_REDTRAP)

[C_DCPPARTP] Durée en A/M/S DK

C3(bis) Pendant combien de temps pensez-vous ainsi prendre ce congé parental à temps partiel ?

Durée en A/M/S

[C_TXCPPARTP] 0..97 DK

C3(ter) Et quel sera le taux de temps partiel ?

__% → C_ARRTRAP

(NSP → C_ARRTRAP)

La question C4 est plus large que la question C3, et envisage les différentes possibilités de réduire ses horaires de travail. Elle concerne les parents comme les beaux-parents.

Attention : on parle bien de **réduction** des horaires de travail. **On exclut les arrêts complets du travail** (ils seront abordés dans la question suivante).

[C_REDTRAP]

C4 Avez-vous prévu de réduire votre durée de travail pour vous occuper de Prénom du plus jeune enfant ?

Présenter carte-codes n°9bis.

Il s'agit bien de réduction, pas d'un arrêt total du travail.

Modalité 4 : il s'agit de jours de congé qui ne se suivent pas. Si la personne compte prendre plus d'un mois de congé d'affilée, cela compte comme un arrêt de travail, pas comme une réduction.

- 1. Non, vous continuerez à travailler comme avant
- 2. Non, mais vous prévoyez d'aménager vos conditions de travail (par exemple en prenant un poste avec des horaires plus réguliers, avec moins de déplacements, etc.)
- 3. Oui, en passant à temps partiel (si à temps partiel ou en réduisant son taux), ou en réduisant vos horaires de travail
- 4. Oui, en utilisant seulement des jours de congé ou de récupération
- 5. Oui, en utilisant d'autres arrangements.

[C_REDTRAPC] Caractère(60)

C4B Si C_REDTRAP=5

Veillez préciser comment vous pensez vous arranger :

Les questions C5 à C9 étudient les interruptions de carrière envisagées liées à la naissance du plus jeune enfant. Une attention accrue est portée sur les congés parentaux à temps plein.

[C_ARRTRAP]

C5 Avez-vous prévu de vous arrêter de travailler pendant au moins un mois pour vous occuper de *Prénom du plus jeune enfant*, en dehors du congé de maternité / paternité ?

Y compris le congé parental à temps plein.

- 1. Oui → C_MARRTRAP
- 2. Non

Si la personne répond non, on lui demande de confirmer qu'elle n'envisage pas de prendre un congé parental à temps plein. Cette question de confirmation est utile car certains enquêtés peuvent considérer qu'un congé parental à temps plein ne correspond pas à un arrêt du travail (par exemple parce qu'ils ne quittent pas vraiment leur emploi, puisque leur emploi reste réservé pendant le congé).

Remarque : cette question de confirmation n'est pas posée aux beaux-parents.

Filtre C_PASCPP :

Si EM7B>0 (kish a au moins un enfant de 7 ans ou moins vivant dans le ménage) : C_PASCPP.

Sinon : C_CPCOURT (donc on sort du bloc BMAT).

[C_PASCPP]

C6 Vous ne comptez donc pas prendre de congé parental à temps plein ?

- 1. Si, vous avez prévu de prendre un congé parental à temps plein → *filtre C_DCPPLEINP*
- 2. Non, vous ne pensez pas prendre de congé parental à temps plein → *C_CPCOURT (donc sortie du bloc BMAT)*

Pour les personnes qui comptent s'arrêter de travailler, on cherche à savoir si elles comptent prendre un congé parental à temps plein, ou si elles envisagent d'autres solutions (arrêt assez temporaire *via* des jours de congé, ou arrêt plus long *via* une démission,...).

[C_MARRTRAP]

C7 Et pour vous arrêter de travailler :

Plusieurs réponses possibles.

Modalité 3 : démission, cumul de plusieurs arrangements, ou tout autre arrangement choisi par l'enquêté, rémunéré ou non.

- 1. Vous pensez prendre un congé parental à temps plein
- 2. Vous utiliserez uniquement des jours de congé
- 3. Vous comptez faire autrement.

[C_MARRTRAPC] Caractère(60)

C7B *Si C_MARRTRAP=3 (ou 1-3)*

Veillez préciser comment :

Ensuite, on demande dans les questions C8 et C9 pendant combien de temps la personne envisage de ne pas travailler.

[C_DARRTRAP]

Si C_MARRTRAP=2 ou 1-3 ou 3.

C8 Pendant combien de temps pensez-vous vous arrêter de travailler ?

- 1. 3 mois ou moins
- 2. De 3 à 6 mois (inclus)
- 3. De 6 mois à un an (inclus)
- 4. Plus d'un an
- 5. Vous ne savez pas encore

Filtre C_DCPPLEINP :

Si C_MARRTRAP=1 ou C_MARRTRAP=1-3 ou C_PASCPP=1 [kish a prévu de prendre un congé parental à temps plein (mais est encore en congé de maternité ou de paternité)], C_DCPPLEINP.

Sinon : C_CPCOURT (on sort du bloc BMAT)

[C_DCPPLEINP] DK

C9 Pendant combien de temps pensez-vous prendre votre congé parental à temps plein ?

Vous devez écrire la réponse sous la forme :

2S pour 2 Semaines

10M pour 10 Mois

1A pour 1 An.

FIN DU BLOC BMAT. A la fin de ce bloc, on va donc en C_CPCOURT.

BLOC BFREQ :

Ce bloc de questions est donc réservé aux personnes qui ne sont pas en congé de maternité post-natal en congé de paternité. Il est sensiblement équivalent au bloc Bmat. La principale différence réside dans le fait que **c'est la situation passée que l'on étudie bien plutôt que la situation anticipée.**

Tout d'abord, on cherche à savoir si la personne a pris un congé parental à temps partiel pour s'occuper du plus jeune enfant. Comme le congé parental n'est pas accessible aux beaux-parents, la question n'est pas posée si la personne interrogée n'est pas parent du plus jeune enfant vivant dans le ménage.

Filtre C_CPPART

Si EM7B>0 [kish a au moins 1 enfant de 7 ans ou moins vivant dans le ménage] : C_CPPART.

Sinon, filtre C_REDTRA.

[C_CPPART]*

C3Après la naissance ou l'adoption d'un enfant, vous pouvez bénéficier d'un congé parental d'éducation. Ce congé vous permet d'interrompre ou de réduire votre activité professionnelle pour élever cet enfant, en dehors du congé de maternité ou du congé de paternité.

Vous-même, après la naissance de *Prénom du plus jeune enfant*, est-ce que vous avez pris un congé parental à temps partiel pendant au moins un mois pour vous en occuper ?

- 1. Non → C_REDTRA
- 2. Oui, et ce congé parental est terminé.
- 3. Oui, et ce congé parental n'est pas fini. → C_TXCPPART

Précisons qu'il n'est pas nécessaire que le congé parental à temps partiel soit juste après la naissance. Il peut avoir été pris plusieurs mois, voire plusieurs années après.

[C_DCPPARTMD]* 1..12

C3(bis) Et à quelle date ce congé a-t-il commencé?

Indiquer le mois de début.

[C_DCPPARTAD]* 2003..2010

C3(bis) Et à quelle date ce congé a-t-il commencé?

Indiquer l'année de début.

[C_DCPPARTMF]* 1..12

C3(bis) Et à quelle date ce congé s'est-il terminé ?

Indiquer le mois de fin.

[C_DCPPARTAF]* 2003..2010

C3(bis) Et à quelle date ce congé s'est-il terminé ?

Indiquer l'année de fin.

[C_TXCPPART]

C3(ter) A quel taux de temps partiel était/est ce congé parental ?

__ %

La question C3(quat) s'intéresse aux aides éventuellement perçues par l'enquêté pendant son congé parental à temps partiel.

[C_ALCPPART]

C3(quat) Et pendant ce congé, avez-vous touché / touchez-vous une allocation de la caisse d'allocations familiales ou d'un organisme équivalent?

- 1. Oui → C_ARRTRA
- 2. Non → C_ARRTRA

La question C4 est plus large que la question C3, et envisage les différentes possibilités de réduire ses horaires de travail. Elle concerne les parents comme les beaux-parents.

Attention : on parle bien de **réduction** des horaires de travail. **On exclut les arrêts complets du travail** (ils seront abordés dans la question suivante).

Il n'est pas nécessaire que la réduction du temps de travail suive juste la naissance, elle peut se faire aussi bien après.

[C_REDTRA]*

C4 Toujours après la naissance de *Prénom du plus jeune enfant*, avez-vous **réduit** votre durée de travail pendant au moins 1 mois **pour vous occuper de cet enfant**, en dehors du congé de maternité /de paternité?

Présenter carte-codes n°9.

Il s'agit bien de réduction, pas d'un arrêt total du travail.

Il n'est pas nécessaire que la période de réduction soit juste après la naissance, elle peut être bien après.

Modalité 4 : il s'agit de jours de congé qui ne se suivent pas. Si la personne a pris plus d'un mois de congé d'affilée, cela compte comme un arrêt de travail, pas comme une réduction.

- 1. Non
- 2. Non, mais vous avez aménagé vos conditions de travail (par exemple en prenant un poste avec des horaires plus réguliers, avec moins de déplacements, etc.)
- 3. Oui, en passant à temps partiel (si à temps partiel ou en réduisant son taux), ou en réduisant vos horaires de travail
- 4. Oui, en utilisant seulement des jours de congé ou de récupération
- 5. Oui, en utilisant d'autres arrangements.
- 6. Sans objet (vous n'avez pas repris de travail après la naissance de cet enfant)

[C_REDTRAC] Caractère(60)

C4B [Si C_REDTRA=5]

Veuillez préciser comment vous vous êtes arrangés :

Dans les questions C5 à C17, on s'intéresse aux sorties temporaires d'activité et en particulier aux congés parentaux.

[C_ARRTRA]*

C5 Après la naissance de *Prénom du plus jeune enfant*, vous êtes-vous **arrêté de travailler** à un moment ou à un autre pendant au moins un mois **pour vous en occuper**, en dehors du congé de (si SEXE=2) maternité (si SEXE=1) paternité ?

Il n'est pas nécessaire que l'arrêt soit juste après la naissance, il peut être bien après.

Y compris le congé parental à temps plein.

- 1. Oui → C_MARRTRA
- 2. Non

Il n'est pas nécessaire que l'arrêt du travail suive juste la naissance, il peut se faire aussi bien après.

Les personnes qui ont quitté volontairement leur travail (à l'exclusion des licenciements ou des non-renouvellements de contrat à l'initiative de l'employeur donc) rentrent bien dans la modalité 1.

Si la personne répond non à la question C5, on lui demande de confirmer qu'elle n'a pas pris un congé parental à temps plein. Cette question de confirmation est utile car certains enquêtés peuvent considérer qu'un congé parental à temps plein ne correspond pas à un arrêt du travail (par exemple parce qu'ils ne quittent pas vraiment leur emploi, puisque leur emploi reste réservé pendant le congé).

Remarque : cette question de confirmation n'est pas posée aux beaux-parents.

Filtre C_PASCP :

Si EM7B>0 (kish a au moins un enfant de 7 ans ou moins vivant dans le ménage) : C_PASCP.

Sinon, C_RAISNOCP

[C_PASCP]*

C6 Vous n'avez donc pas pris de congé parental à temps plein après la naissance de *Prénom du plus jeune enfant* ?

Ne pas lire les modalités.

- 1. Si, vous avez bien pris un congé parental à temps plein → **filtre C_DCPPLEIN**
- 2. Non, vous n'avez en effet pas pris de congé parental à temps plein → **filtre C_DECCP**

Pour les personnes qui se sont arrêté de travailler, on cherche à savoir si elles ont pris un congé parental à temps plein, ou si elles ont eu recours à d'autres solutions (arrêt assez temporaire via des jours de congé, ou arrêt plus long via une démission,...).

[C_MARRTRA]*

C7 Et pour vous arrêter de travailler :

Plusieurs réponses possibles.

Modalité 3 : démission, cumul de plusieurs arrangements, ou tout autre arrangement choisi par l'enquêté, rémunéré ou non.

- 1. Vous avez pris un congé parental à temps plein
- 2. Vous avez uniquement utilisé des jours de congé
- 3. Vous avez fait autrement.

[C_MARRTRAC] Caractère(60)

C7B [Si MARRTRA=3 (ou 1-3)]

Veillez préciser comment :

----- → C_DARRTRA

Ensuite, on demande dans les questions C8 à C10 pendant combien de temps la personne s'est arrêté de travailler.

[C_DARRTRA]*

Si C_MARRTRA=1-3, 2 ou 3.

C8 Pendant combien de temps vous êtes-vous arrêté(e) de travailler ?

S'il y a eu plusieurs périodes d'arrêt, demander la plus longue.

- 1. 3 mois ou moins
- 2. De 3 à 6 mois (inclus)
- 3. De 6 mois à un an (inclus)
- 4. Plus d'un an
- 5. Vous n'avez pas repris le travail pour le moment

Si la personne s'est arrêtée pendant plusieurs périodes, c'est la durée de la plus longue interruption qu'il faut retenir.

Filtre C_DCPPLEIN :

Si C_MARRTRA=1 ou C_MARRTRA=1-3 ou C_PASCP=1 [kish a pris un congé parental à temps plein],
C_DCPPLEIN.

Sinon : filtre C_DECCP.

[C_DCPPLEIN]*

C9 Ce congé parental à temps plein est-il terminé ?

- 1. Oui
- 2. Non → **C_ALCPPLEIN**

[C_DCPPLEINMD]* 1..12

C10 Ce congé parental à temps plein, quand l'avez-vous pris ?

Indiquer le mois de début.

[C_DCPPLEINAD]* 2003..2010

C10 Ce congé parental à temps plein, quand l'avez-vous pris ?

Indiquer l'année de début.

[C_DCPPLEINMF]* 1..12

C10 Ce congé parental à temps plein, quand l'avez-vous pris ?

Indiquer le mois de fin.

[C_DCPPLEINAF]* 2003..2010

C10 Ce congé parental à temps plein, quand l'avez-vous pris ?

Indiquer l'année de fin.

La question C11 concerne les aides qui ont pu être perçues par l'enquêté pendant son congé parental à temps plein.

[C_ALCPPLEIN]

C11 Et pendant ce congé, avez-vous touché / touchez-vous une allocation de la caisse d'allocations familiales ou d'un organisme équivalent?

- 1. Oui
- 2. Non

Les questions C12 et C13 sont posées lorsque l'enquêté a pris un congé parental (qu'il soit à temps plein ou à temps partiel). Elles décrivent le moment de la décision de prendre un congé parental, ainsi que ses motivations.

Filtre C_DECCP :

Si C_MARRTRA=1 ou C_MARRTRA=1-3 ou C_PASCP=1 ou C_CPPART=2 ou 3[si kish a pris un congé parental, à temps plein ou à temps partiel], C_DECCP.

Sinon, filtre C_RAISNOCP

[C_DECCP]

C12 A quel moment est-ce que vous avez décidé de prendre un congé parental ? Est-ce que :

- 1. Vous avez toujours su que vous alliez prendre un congé parental
- 2. (si femme) Vous l'avez décidé quand vous étiez enceinte
(si homme) Vous l'avez décidé quand votre conjointe était enceinte
- 3. Vous l'avez décidé après la naissance, pendant le congé de maternité / de paternité
- 4. Vous l'avez décidé après avoir repris le travail

[C_RAISCP1 à 10]

DK (pour chacune des modalités)

C13 Parmi les raisons suivantes, dites-moi celles qui vous ont conduit à prendre un congé parental :

1. Un autre mode de garde aurait été trop cher Oui/Non/NSP
2. Il n'y avait pas d'autres solutions à proximité pour le garder Oui/Non/NSP
3. Vos horaires de travail n'étaient pas compatibles avec les horaires des services d'accueil Oui/Non/NSP
4. Vous vouliez démissionner, changer d'emploi Oui/Non/NSP
5. C'était la meilleure solution pour l'enfant Oui/Non/NSP
- (si femme) 6. Vous en aviez besoin pour vous remettre de la naissance Oui/Non/NSP
7. Vous en aviez déjà pris pour un autre enfant Oui/Non/NSP
8. Vous vouliez vous consacrer à l'éducation de votre enfant Oui/Non/NSP
9. Vous étiez en attente d'un mode de garde qui commençait plus tard Oui/Non/NSP
10. D'autres raisons ? Oui/Non

[C_RAISCP10C] Caractère(250)

C13B [Si C_RAISCP10=1]

Veuillez préciser ces raisons :

Les questions C14 à C17 s'adressent aux personnes n'ayant pas pris de congé parental à temps plein. On cherche à savoir pourquoi elles ne l'ont pas fait : est-ce lié à des raisons financières ? A des raisons relatives à la carrière ? Ou n'était-ce tout simplement pas ressenti comme nécessaire par les enquêtés ?

Filtre C_RAISNOCP :

Si C_MARRTRA=1 ou C_MARRTRA=1-3 ou C_PASCP1=1 [kish a pris un congé parental à temps plein], C_CPCOURT (et donc sortie du bloc BFREQ).

Sinon, C_RAISNOCP

[C_RAISNOCP]*

DK

C14 Si vous n'avez pas pris de congé parental à temps plein, c'est surtout parce que :

Présenter carte-codes n°10.

- 1. Ça ne vous intéressait pas a priori → C_CPCOURT (fin BFREQ)
- 2. Vous auriez pu l'envisager mais vous avez pu vous arranger autrement (congé à temps partiel, relais par le conjoint, service de garde adapté,...) → C_NOCPA
- 3. Vous n'aviez pas droit (ou vous ne pensiez pas avoir droit) à un congé parental → C_NOCPB

- 4. Ca vous aurait causé des problèmes dans votre travail ou pour votre carrière → C_NOCP
 - 5. Le congé parental n'est pas assez payé → C_CPCOURT (fin BFREQ)
 - 6. Il n'y a pas assez de choix dans les dates de congé → C_CPCOURT (fin BFREQ)
 - 7. Vous avez prévu de prendre un congé parental à temps plein plus tard → C_CPCOURT (fin BFREQ)
 - 8. La question ne se posait pas pour vous parce que vous n'aviez pas de véritable emploi → C_CPCOURT (fin BFREQ)
- (NSP → C_CPCOURT (fin BFREQ))

[C_NOCPA]*

C15 Vous n'en avez finalement pas eu besoin parce que :

- 1. Un congé à temps partiel suffisait → C_CPCOURT (fin BFREQ)
- 2. Vous avez pu trouver un service de garde qui vous convenait → C_CPCOURT (fin BFREQ)
- 3. (si CM1=1) Votre conjoint a pris un congé parental → C_CPCOURT (fin BFREQ)
- 4. (si CM1=1) Votre conjoint est en congé de maternité / de paternité → C_CPCOURT (fin BFREQ)
- 5. Votre conjoint ou une autre personne de la famille est à la maison de toute façon → C_CPCOURT (fin BFREQ)

[C_NOCPB]*

C16 Est-ce parce que :

- 1. Vous ne saviez pas que vous aviez droit à un congé parental → C_CPCOURT (fin BFREQ)
- 2. Vous saviez que vous n'y aviez pas droit. → C_CPCOURT (fin BFREQ)

[C_NOCPD]*

C17 Plus précisément, aviez-vous peur :

- 1. Que vos relations avec votre employeur se dégradent (deviennent moins bonnes)
- 2. Que votre promotion hiérarchique ou salariale soit freinée
- 3. De perdre votre emploi
- 4. Si vous étiez indépendant, que ce soit incompatible avec l'activité de votre entreprise
- 5. Autre.

[C_NOCPCC] Caractère(60)

C17B [Si C_NOCPD=45]

Veuillez préciser cette autre raison :

FIN DU BLOC BFREQ. A la fin de ce bloc, on va donc en C_CPCOURT.

Les deux dernières questions visent à cerner l'intérêt pour une formule renouvelée de congé parental, notamment une formule qui permettrait de rémunérer le congé parental de façon proportionnelle au salaire (c'est actuellement une rémunération forfaitaire) en limitant la durée de rémunération (1 an maximum). La question du partage imposé entre les deux conjoints (qui pourrait participer à l'égalisation homme / femme), sous peine de perdre une partie de la prestation, est étudiée dans la question C19.

[C_CPCOURT]

C18 Dans d'autres pays d'Europe, on propose un congé parental mieux payé mais plus court, puisqu'il est limité à un an au maximum.

Personnes en congé de maternité post-natal ou de paternité: Si on vous proposait un congé comme cela, est-ce que vous le prendriez ?

Autres cas : Si on vous avait proposé un congé comme cela, est-ce que vous l'auriez pris ?

Si l'enquêteur veut des précisions sur ce qu'on entend par « mieux payé », lui dire que l'indemnisation du congé parental serait des deux tiers du salaire, dans la limite de 1800 euros (net) par mois d'indemnisation.

- 1. Oui
- 2. Non
- 3. NSP

[C_CPPARTAG]

C19 Toujours dans d'autres pays d'Europe, si un des parents prend un congé parental, l'autre parent doit aussi le faire. L'autre parent peut le prendre moins longtemps, et pas forcément en même temps.

Le but est de mieux partager les congés parentaux entre hommes et femmes.

Est-ce que ça vous paraît une bonne idée ?

- 1. Oui
- 2. Non
- 3. NSP